Bases de chiffres clés : documentation
Formes et conditions d'emploi

Présentation

La base de données associée aux chiffres clés sur le même thème est proposée en format Excel. Elle fournit, pour l'ensemble des communes et des arrondissements municipaux de Paris, Lyon et Marseille, les effectifs permettant de calculer l'ensemble des indicateurs de la fiche de chiffres clés.

Le fichier comporte 3 onglets, dont l'un fournit le dictionnaire des variables présentes dans la base. Dans les deux autres figurent les données, d'une part pour l'ensemble des communes, d'autre part pour les arrondissements municipaux de Paris, Lyon et Marseille ; chaque ligne contient les données relatives à une commune ou à un arrondissement municipal.

Les données sont présentées dans les limites géographiques en vigueur au 1er janvier 2010. Pour en savoir plus, consulter la documentation du fichier géographique de la rubrique "Connaître et utiliser la géographie" du menu "Documentation et géographie".

Définitions

Âge
L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé selon deux définitions :
- l'âge par génération (ou âge atteint dans l'année ou encore âge en différence de millésimes) est la différence entre l'année de collecte de l'information et l'année de naissance ;
- l'âge en années révolues est l'âge atteint au dernier anniversaire.
Par exemple, à la date du 1er janvier 2006, un individu né le 10 octobre 1925 est âgé de 81 ans en âge atteint dans l'année et de 80 ans si l'on considère son âge en années révolues.
Les résultats du recensement de la population sont désormais présentés en utilisant l'âge en années révolues.
Remarque(s)
Les résultats du recensement de la population de 1999 et des recensements antérieurs étaient présentés en utilisant l'âge en différence de millésimes.
Désormais, depuis 2004, lorsque les données des recensements sont comparées, les âges sont tous exprimés en années révolues.

Conditions d'emploi
Les conditions d'emploi des personnes actives ayant un emploi sont présentées selon le statut de ces personnes. Elles correspondent, pour les salariés, au type de contrat ou d'emploi. Au sein des salariés, on distingue :
- les apprentis sous contrat ;
- les personnes placées par une agence d'intérim ;
- les emplois aidés (contrat emploi solidarité, emploi jeune, contrat initiative emploi, contrat de qualification, ...) ;
- les stagiaires rémunérés (stage d'insertion et de formation à l'emploi, ...) ;
- les contrats à durée déterminée (y compris contrat court, saisonnier, ...) ;
- les titulaires de la fonction publique (État, collectivités locales, fonction publique hospitalière) et les contrats (ou emplois) à durée indéterminée.
Au sein des non-salariés, on distingue les indépendants, les employeurs et les aides familiaux.
Remarque(s)
Depuis 2004, avec le recensement rénové, la formulation des questions concernant la situation professionnelle a changé : il n'y a plus de référence explicite à "l'aide familial (salarié ou non)" mais une question générique, sur les personnes aidant une autre personne sans être rémunérées, a été ajoutée. Cela peut contribuer à amplifier la forte baisse de l'effectif de cette catégorie.
D'autre part, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Ce changement peut avoir une incidence sur la répartition, par condition d'emploi, des actifs ayant un emploi.

Emploi
Au recensement, les personnes actives ayant un emploi peuvent être comptées à leur lieu de résidence ou à leur lieu de travail. Au lieu de résidence, on parle de population active ayant un emploi. Au lieu de travail, on parle d'emploi au lieu de travail ou plus brièvement d'emploi.
Remarque(s)
Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Une part de l'évolution de l'emploi, depuis 1999, peut être liée à ce changement.

Lieu de travail
Le lieu de travail est la zone géographique où une personne exerce son activité professionnelle.

Certaines personnes exerçant des professions bien déterminées telles que "chauffeur-routier", "chauffeur de taxi", "VRP", "commerçant ambulant" ou "marin pêcheur" les amenant à se déplacer plus ou moins fréquemment pour leur travail sont, par convention, considérées comme travaillant dans leur commune de résidence.

Population active
La population active regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs. Ne font pas partie de la population active les personnes qui, bien que s'étant déclarées au chômage, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi.
Remarque(s)
Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Une part de l'évolution, depuis 1999, de la population active ayant un emploi peut être liée à ce changement. En outre, les militaires du contingent, tant que ce statut existait, constituaient, par convention, une catégorie à part de la population active.

Population active ayant un emploi (ou actifs ayant un emploi)
Au sens du recensement, la population active ayant un emploi (ou les actifs ayant un emploi) comprend les personnes qui déclarent être dans une des situations suivantes :
- exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ;
- aider un membre de leur famille dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité tout en occupant un emploi.

Les actifs ayant un emploi peuvent être comptés à leur lieu de travail ou à leur lieu de résidence.
Remarque(s)
Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Une part de l'évolution, depuis 1999, de la population active ayant un emploi peut être liée à ce changement, notamment pour les personnes âgées de moins de 25 ans ou de plus de 55 ans.

Statut professionnel
La notion de statut professionnel s'applique à la population active ayant un emploi. Elle permet de distinguer les salariés des non-salariés. Les salariés regroupent les salariés du secteur privé, ceux de la fonction publique (État, collectivités locales, fonction publique hospitalière), et ceux des entreprises publiques ou nationales et de la sécurité sociale. Les non-salariés comprennent les indépendants ou les personnes travaillant à leur compte, les chefs d'entreprise salariés ou PDG ou gérants minoritaires de SARL, et les personnes aidant une autre personne dans son travail sans être rémunérées (le plus souvent ces dernières sont des personnes qui aident, sans être salariées, un membre de leur famille qui est lui-même à son compte : exploitant agricole, artisan, commerçant, industriel, profession libérale).
Remarque(s)
Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Ce changement peut avoir une incidence sur la répartition des actifs ayant un emploi selon leur statut professionnel.
Les salariés du privé sont regroupés avec ceux de la fonction publique. La distinction était parfois devenue difficile notamment du fait des changements de statut de certaines entreprises publiques.
Depuis 2004, avec le recensement rénové, la formulation des questions concernant les aides familiaux a changé : il n'y a plus de référence explicite à "l'aide familial" mais une question générique sur les personnes aidant une autre personne sans être rémunéré. Cela contribue à amplifier la forte baisse de l'effectif de cette catégorie.

Temps partiel / temps complet
La répartition des actifs ayant un emploi selon qu'ils occupent leur emploi principal à temps partiel ou à temps complet est réalisée sur la base de la déclaration des personnes concernées.
Remarque(s)
Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Ce changement peut avoir une incidence sur la répartition des actifs ayant un emploi selon leur temps de travail.

Mode d'utilisation des données

Les bases de données sont faites pour permettre aux utilisateurs de calculer les variables des chiffres clés pour des ensembles personnalisés de communes.

Un mode d'emploi, pour les bases de données en format Excel, est accessible à partir du menu "Aide" sous la rubrique "Aide à l'utilisation des bases".

Les indicateurs, non fournis dans la base de données mais disponibles dans les fiches de chiffres clés, doivent être calculés à partir des formules de calcul qui sont fournies ci-dessous. Cependant, des bases d'indicateurs calculés, incluant quelques données de cadrage, sont proposées pour faciliter les comparaisons départementales et régionales. Ces "indicateurs départementaux et régionaux" sont téléchargeables à partir du bloc "Pour en savoir plus".

On repère les variables :
- de l'exploitation principale grâce à la lettre "P" au début du code variable et à "(princ)" dans l'intitulé de colonne,

- de l'exploitation complémentaire grâce à la lettre "C" au début du code variable et à "(compl)" dans l'intitulé de colonne,
- du dénombrement grâce à la lettre "D" en début de variable et à "(dnbt)" dans l'intitulé de colonne.

Des résultats plus détaillés, que ceux des bases de chiffres clés du thème "Formes et conditions d'emploi", sont accessibles à partir du menu "Bases de données", rubrique "Bases de tableaux détaillés", thème(s) :
- *activité des résidents*
- *déplacements domicile-travail*

Formules

- EXEMPLES ISSUS DU TABLEAU ACT T1 - POPULATION DE 15 ANS OU PLUS AYANT UN EMPLOI SELON LE STATUT
  Part des temps partiels parmi les non-salariés de 15 ans ou plus au RP2008
    Formule de calcul
    100*P08_NSAL15P_TP/P08_NSAL15P
  Part des femmes parmi les non-salariés de 15 ans ou plus au RP2008
    Formule de calcul
    100*P08_FNSAL15P/P08_NSAL15P

- EXEMPLE ISSU DU TABLEAU ACT T3 - SALARIES DE 15 à 64 ANS PAR SEXE, ÂGE ET TEMPS PARTIEL
  Part des femmes salariées à temps partiel parmi les 15-24 ans au RP2008
    Formule de calcul
    100*P08_FSAL1524_TP/P08_FSAL1524

- EXEMPLE ISSU DU GRAPHIQUE ACT G1 - PART DES SALARIÉS DE 15 ANS OU PLUS A TEMPS PARTIEL PAR SEXE
  Part des hommes salariés de 15 ans ou plus à temps partiel au RP2008
    Formule de calcul
    100*P08_HSAL15P_TP/P08_HSAL15P

Conseils d'utilisation

Les effectifs supérieurs à 500 peuvent normalement être utilisés en toute confiance. Les effectifs inférieurs à 200, et particulièrement ceux inférieurs à 50, doivent être maniés avec précaution car ils peuvent ne pas être significatifs. De ce fait, les comparaisons entre territoires de petites tailles sont à proscrire.
Pour des zones de moins de 2 000 habitants, il est recommandé de ne pas utiliser les données issues de l'exploitation complémentaire.

Pour plus d'information méthodologique, consulter les fiches "Conseils pour l'utilisation des résultats du recensement" du menu "Documentation et géographie", rubrique "Comprendre les concepts". Ces fiches présentent les caractéristiques nouvelles du recensement de la population et traitent de leurs conséquences sur l'utilisation des données. Elles précisent, en particulier, les changements affectant les principales variables statistiques et leur comparabilité avec les recensements précédents.

Source

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur les habitants et les logements, leur nombre ainsi que leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile-travail ou domicile-études, etc.
Aujourd'hui la société évolue rapidement et pour mieux comprendre ses mouvements, le recensement a changé de rythme : grâce à cette nouvelle méthode, des informations régulières et récentes sont produites chaque année. Ce recensement rénové succède aux recensements généraux de la population dont 1999 aura été la dernière édition.
Le recensement repose désormais sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Les communes de 10 000 habitants ou plus, réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % de leurs logements. En cumulant cinq enquêtes, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % environ de la population des communes de 10 000 habitants ou plus sont pris en compte. Les informations ainsi collectées sont ramenées à une même date pour toutes les communes afin d'assurer l'égalité de traitement entre elles et d'obtenir une bonne fiabilité des données.

Les cinq premières enquêtes de recensement ont été réalisées de 2004 à 2008. Ainsi, à partir de fin 2008, il a été possible d'élaborer puis de diffuser les résultats complets du recensement millésimé 2006, date du milieu de la période. Depuis lors et chaque année, les résultats de recensement sont produits à partir des cinq enquêtes annuelles les plus récentes : abandon des informations issues de l'enquête la plus ancienne et prise en compte de l'enquête nouvelle.
Le nouveau recensement de la population fait l'objet, comme les anciens recensements généraux, d'une exploitation statistique réalisée en deux temps : une exploitation principale et une exploitation complémentaire. L'exploitation principale porte sur l'ensemble des bulletins collectés mais pas sur l'ensemble des variables. L'exploitation complémentaire fournit, en plus, des résultats sur les professions et catégories socioprofessionnelles, les secteurs d'activité économique et la structure familiale des ménages. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, elle porte sur un quart des ménages. Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, l'exploitation complémentaire porte sur l'ensemble des bulletins collectés auprès des ménages, soit environ 40 %. Pour toutes les communes, l'exploitation complémentaire porte également sur un individu des communautés sur quatre.
Jusqu'en 1999, la première étape d'exploitation du recensement consistait en un comptage des bulletins appelé "dénombrement". Cette étape est désormais intégrée à l'exploitation statistique.

Pour faciliter les comparaisons dans le temps, certains indicateurs sont aussi proposés pour les recensements précédents, dont les dates de référence sont les suivantes :
1999 : 8 mars 1999 pour la France métropolitaine et les départements d’outre-mer,
1990 : 5 mars 1990 pour la France métropolitaine et 15 mars 1990 pour les départements d’outre-mer,
1982 : 4 mars 1982 pour la France métropolitaine et 9 mars 1982 pour les départements d’outre-mer,
1975 : 20 février 1975 pour la France métropolitaine et 16 octobre 1974 pour les départements d’outre-mer,
1968 : 1er mars 1968 pour la France métropolitaine et 16 octobre 1967 pour les départements d’outre-mer.

©Insee ***Mise à jour le 30 juin 2011***